

DOSSIER D'INSCRIPTION

CHEF ASSISTANT / PIANISTE

**Dossier à compléter et à retourner accompagné d'un CV
avant le jeudi 15 février 2018**

0 Mme 0 Mlle 0 M.

NOM (en capitale).....

PRENOM :

Nationalité:.....

Date de naissance :Lieu.....

Adresse :

Cade postal : Ville : Pays :

Tél : Mobile :

E-mail :

DIPLOMES MUSICAUX (préciser le lieu et l'année d'obtention) :

1

2

3

EMPLOIS ANTERIEURS (au sein d'un orchestre) :

.....
.....
.....

EMPLOI ACTUEL (préciser le poste occupé et la date de prise en fonction) :

.....

Comment avez-vous eu connaissance de cette audition :

0 Affiches.....

0 Bouche à oreille.....

0 Presse : laquelle ?

0 Site Internet : lequel ?

Je désire me présenter à l'audition de recrutement d'un chef assistant / pianiste au sein de l'Opéra de Marseille, le 12 mars 2018. Par la présente, je déclare accepter les conditions mentionnées dans le règlement de l'audition dont j'ai pris connaissance.

Fait à, le Signature

REGLEMENT DE L'AUDITION CHEF ASSISTANT / PIANISTE

1. Cette audition est ouverte aux candidat(e)s de toutes nationalités. Le musicien retenu devra impérativement produire à l'Administration de l'Opéra, les pièces suivantes :

- Copie de la carte d'identité ou du passeport.
- Pour les candidats étrangers, copie de la carte de séjour et du permis de travail.

2. Date de prise de fonction : **10 septembre 2018**

3. La rémunération mensuelle brute est celle de 1^{ère} catégorie : 3.354,48 €. A cela s'ajouteront des cachets pour diriger certains concerts.

4. Tous les candidats seront jugés sur un programme identique. Une pré-sélection sera faite sur dossier et CV. Les programmes au piano seul et à la direction sont indiqués par l'Administration de l'Orchestre et téléchargeables sur le site Internet de l'Opéra de Marseille :

<http://opera.marseille.fr>

5. Les candidats désireux de participer à cette audition devront impérativement retourner le formulaire ci-joint dûment complété et signé avant le jeudi 15 février 2017 (cachet de la poste faisant foi), par courrier adressé à :

Opéra de Marseille – Administration de l'Orchestre
2 rue Molière – 13001 Marseille – France

Les candidats inscrits et retenus après pré-sélection recevront par courrier et par e-mail une convocation indiquant le lieu, la date et l'heure des épreuves en fin février 2018.

6. Les frais de séjour, de déplacement et de repas sont à la charge du candidat

7. L'audition aura lieu : **Lundi 12 mars 2018 à partir de 9h30 à la salle de Répétition de l'Orchestre : 23, rue François Simon, 13003 Marseille**

8. Les candidats retenus après pré-sélection sur dossier et CV seront convoqués pour un créneau horaire précis qui sera déterminé quelques jours avant l'audition.

9. Le 1^{er} tour est éliminatoire. La liste des candidats sélectionnés pour Le 2nd tour est communiquée à la fin de la première épreuve.

10. Le jury, en fonction des résultats obtenus, se réserve le droit de ne pas pourvoir le poste. Au cas où l'emploi proposé par le jury serait refusé par le lauréat le jour de l'audition, aucune autre proposition ne lui sera faite et il perdra le bénéfice du résultat obtenu.

11. Le jury est placé sous la présidence du Directeur général de l'Opéra de Marseille. En cas de partage, la voix du président est prépondérante. Les décisions du jury sont prises en vote à huit clos. Le procès-verbal est établi sur le champ.

12. Le musicien retenu sera recruté sous forme d'un contrat par production, le temps d'une saison